

DEMANDE DE DEROGATION

aux périmètres scolaires

2024/2025

La dérogation de secteur est accordée sous réserve de places disponibles dans l'école demandée, priorité étant donnée aux enfants relevant du secteur de l'école.

M. Mme		•••••	agissant en qual	ité de
domicilié(e)			
Tél. domici	ile		Portable	
Profession Mère :				
né(e) le		à		Garçon Fille
Domicile a	au moment de la rentrée scol	aire		
École fréquentée actuellement (b)		École dans laquelle devrait être scolarisé l'enfant (b)		La famille sollicite une dérogation pour l'admission de l'enfant dans l'école ci-après (b)
Classe suivie		Classe		Classe
	nangement d'école :		à la prochaine rentrée scolaire	à partir du
Frère(s) e	t sœur(s) NOM Prénom		Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté actuellement
II – MOT	TIFS PRECIS DE LA DEMA	ANDE (a))	
Garde nourrice agréée Continuité pédagogique		Garde parent proche Regroupement fratrie		Autre
Joindre à l'	appui de votre demande toute p	èce justifi	cative permettant de vérifier les mot	ifs énoncés (c).
Certifie su	ar l'honneur l'exactitude des	renseigne	ements figurant sur cette demande	2.
A	le			
(b) préciser l	a case correspondante le nom de l'école et l'adresse précis les pièces à fournir	re		



Les demandes de dérogations sont à déposer au Pôle Education Enfance Jeunesse

- 1ère Commission en Mai (date non déterminée à ce jour)
- 2ème Commission en Août (date non déterminée à ce jour)

Toute demande déposée après cette date sera irrecevable sauf circonstance particulière. La décision quant à la suite réservée, sera prise par la Commission de dérogations.

PARTIE RESERVÉE au PEEJ- Mairie de Saint Vincent de Tyrosse

N° 2024 /

AVIS de la COMMISSION 2024 Mai Août Exceptionnelle

La commission se réunit deux fois par an en juin et août pour examiner les dossiers de demande

en fonction des effectifs des écoles et de critères particuliers: les deux parents travaillent et la garde de l'enfant est confiée à ses grands-parents ou à une assistante maternelle agréée ou nourrice déclarée et de la présence de fratrie dans l'école.

AVIS du directeur de l'école	AVIS du directeur de l'école	
qui doit normalement accueillir l'élève :	dans laquelle les parents souhaitent l'admission de l'élève :	
Date, signature et cachet de l'école	Date, signature et cachet de l'école	
DECISION du Maire de la commune de résidence	DECISION du Maire de la commune d'accueil	
Date, signature et cachet de la Mairie	Date, signature et cachet de la Mairie	
Date, signature et cachet de la Mairie	Date, signature et cachet de la Mairie	

Après décision, le Maire de la commune d'accueil informe les parents et retourne le présent formulaire. Ce dernier se charge de communiquer la décision prise aux directeurs d'école concernés.

###